VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi, le 1er avril 1902.

SUCCESSION DE HENRY HERZOG ET ELIZABETH HERZOG, SA FEMME, DONT LE DERNIER.

No 66,654 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau No 727 rue Dumaine. — MARDI, le 1er avril 1902, à 12 heures midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 13me jour de février 1902 et signé le 19me jour de février 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire en tête ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, il sera vendu, la ci-après décrite propriété à savoir:

(1) Cinq certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, faubourg Darcantel, dans l'îlet borné par les rues Français, Solon, Union et Caton, désignés par les Nos 129, 130, 131, 132, 133, îlet No 2543 sur le plan original fait par le voyer de ville le 2 mai 1832, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire. Lesdits ayant en mesure ce qui suit, leur dimensions ci-après, à savoir: Les lots Nos 129, 130, 131, 132 et 133, ont chacun cinquante trois pieds, trois pouces et demi de face à la rue Français et le même de profondeur entre lignes parallèles; cent cinquante quatre pieds six pouces, le lot No 129 formant le coin des rues Français et Union. Lesdits lots sont décrits ainsi qu'il suit dans un plan fait par T. N. Judice, I. C., sous la date du 1er février 1866, déposé en l'étude de Cyr Cavillier, ancien notaire.

(2) Dix certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situés dans le Troisième District (autrefois Faubourg Marigny) de cette ville, dans l'îlet No 21, numérotés sous No 2701 bornés par les rues Bourbon, Touro, Foy et Union, désignés par les Nos un à dix inclusivement sur un plan dûment fait et signé le 28 novembre 1850, déposé en l'étude de A. A. Badouin, ancien notaire. Lesdits lots sont contigus et ont d'après ledit plan, les dimensions ci après, à savoir: Le lot No 1 cent pieds quatre pouces de face à la rue Union (maintenant Touro); huit pieds de profondeur sur le côté près du lot No 2, et cent vingt huit pieds trois pouces et six lignes sur une ligne courant obliquement de l'encoignure des rues Foy et Union (maintenant Touro), à la rue Caton. Le lot No 2, trente cinq pieds six et demi pouces de face à la rue Union (maintenant Touro); huit pieds de profondeur sur la ligne du lot No 1 et cent huit pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne du lot No 3 et quarante cinq pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur sur ladite ligne oblique dans le fond. Le lot No 3 a trente-cinq pieds six et demi pouces de face à la rue Union (maintenant Touro), dix huit pieds cinq pouces sur ladite ligne oblique dans le fond, vingt-et-un pieds deux pouces sur la ligne du lot No 8 et cent huit pieds quatre pouces et une ligne de profondeur sur le côté près du lot No 2 et cent vingt pieds de profondeur sur le côté près du lot No 4. Les lots Nos 4, 5, 6 et 7 ont chacun trente-cinq pieds six et demi pouces de face à la rue Union (maintenant Touro), sur cent vingt pieds de profondeur; le lot No 7 formant l'encoignure des rues Caton et Union (maintenant Touro); les lots Nos 8 et 9 ont chacun trente cinq pieds de face à la rue Caton, sur les profondeurs et largeurs ci après, à savoir: Le lot No 8 a cent dix neuf pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No 9 et cent soixante trois pieds quatre pouces de profondeur de l'autre côté et cinquante six pieds un pouce et six lignes dans le fond; le lot No 9 a cinquante six pieds un pouce et six lignes dans le fond, soixante cinq pieds six pouces et quatre lignes sur le côté du lot No 10 et cent dix neuf pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre côté; le lot No 10 a soixante pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Caton, soixante quinze pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Pelopidas, la même largeur dans le fond, sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 13 à 22 sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Pelopidas (autrefois Bagatelle), la même largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 23 forme l'encoignure des rues Bourbon et Pelopidas et le lot No 22 formant l'encoignure des rues Bourbon et Sénat, et les lots 23 et 22 sont contigus et mesurant chacun trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Sénat [autrefois Solon], la même largeur dans le fond sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

(9) Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, désigné comme un certain lot dans l'îlet No 2050, borné par les rues Bagatelle, [maintenant Bourbon], Pelopidas, Union [maintenant Touro] et Livingston [maintenant Mandello]. Ledit lot mesurant deux cent soixante six pieds de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon), sur une profondeur de trois cent vingt pieds et formant l'encoignure des rues Bagatelle [maintenant Bourbon] et Pelopidas, et ladite propriété est aussi décrite sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 30 novembre 1901, annexé à l'inventaire dans la succession de Henry Herzog pris pardevant Wm Renaudin, notaire, daté le 23 octobre 1901, comme donne certains lots de terre situés dans le susdit district et îlet, désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement et mesurant, d'après le dit arpentage, comme suit, à savoir: Les lots 1 à 10 inclusivement mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon), la même largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Bagatelle (maintenant Bourbon) et Pelipidas, et le lot No. 10 formant l'encoignure des rues Bagatelle (maintenant Bourbon) et Livingston (maintenant Mandelin); le lot No. 11 mesurant vingt quatre pieds, onze pouces et quatre lignes de face à la rue Livingston (maintenant Mandelin) la même largeur dans le fond, sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le lot No. 12 mesurant trente quatre pieds, onze pouces, et quatre lignes de face à la rue Pelopidas, la même largeur dans le fond sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

[10] Dix huit certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 3702, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Prat cale, Caton, Touro, [autrefois Union] et Foy, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement, sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 21 novembre 1901, annexé à l'inventaire dans la succession de Henry Herzog, pris pardevant Wm Renaudin, notaire, daté le 23 octobre 1901, et mesurant d'après ledit arpentage comme suit à savoir: Le lot No 1 mesurant quatorze pieds une ligne de face à la rue Foy, cent trente pieds sept pouces et sept lignes de face au Chemin de Gentilly, cent un pieds six pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 de quatre vingt dix neuf pieds cinq pouces et deux lignes, formant l'encoignure de la rue Foy et du Chemin de Gentilly; le lot No 2 mesurant quarante trois pieds un pouce et trois lignes de face au Chemin de Gentilly, trente trois pieds de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 de cent vingt sept pieds, deux pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 de quatre vingt dix neuf pieds, cinq pouces et deux lignes; le lot No 3 mesurant quarante trois pieds, un pouce et trois lignes sur le chemin de Gentilly, trente trois pieds de large au fond sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 de cent cinquante quatre pieds, cinq pouces et quatre lignes et une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 de cent vingt sept pieds, deux pouces et trois lignes; les lots Nos 4 et 5 mesurant chacun trente trois pieds de face à la rue Français, la même largeur dans le fond, sur cent cinquante quatre pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 mesurant trente trois pieds deux pouces de face à la rue Français, la même largeur dans le fond, sur cent cinquante quatre pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesurant trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Caton, la même largeur dans le fond, sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 8 à 17 inclusivement, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Touro [autrefois Union], la même largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 8 formant l'encoignure des rues Caton et Touro, [autrefois Union] et le lot No 17 formant l'encoignure des rues Touro [autrefois Union] et Foy et le lot No 18 mesurant trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Foy, la même largeur dans le fond sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus ou le tout du prix comptant, la balance s'il y en a, sur des termes de crédit de un et deux ans, les paiements différés devant être également divisés et représentés par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, tirés au propre ordre de lui ou elle, et par lui ou elle endossés et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente ou de l'adjudication payés et garantis par hypothèque sur lieu de vendeur et privilège sur la propriété foncière ainsi vendue; que les paiements différés ainsi représentés par des billets soient fermement garantis par les clauses usuelles et coutumières de sécurité l'acquéreur devant faire un dépot de 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente ou de l'adjudication et d'assumer au-dessus et en plus le prix de la vente où de l'adjudication le paiement de toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles dans l'année 1902, aussi bien que tous les frais des timbres du revenu intérieur.

Actes de vente pardevant Wm Renaudin, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

1er mars—1 2 9 16 23 30 31—avril 1er

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le joli cottage simple avec vestibule

2557 RUE ANNONCIATION,

Près de la rue Première.

Alice McGinnis, femme de Nicholas Giurvich vs Jno. A. McGinnis et als—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 65,519.

En vertu de et conformément à un jugement donné le 24 février 1902 et signé le 28 février 1902 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 1er avril 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jos. A. Brennan, encanteur, bureau 630 rue Gravier, la propriété ci après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Philip, Laurel, Soraparu et Première et mesurant le tout, plus ou moins trente quatre [34] pieds sept [7] pouces de face sur la rue Annonciation par cent vingt [120] pieds trois [3] pouces et cinq [5] lignes de profondeur entre lignes parallèles et est composé de tout le lot original désigné par le No 225 sur un plan déposé en l'étude d'Edw ard G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville sur le No 57 dans son livre de plans No un et mesurant trente (30) pieds sept (7) pouces de face à la rue Annonciation sur cent vingt (120) pieds trois (3) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre lignes parallèles, et d'un morceau ou langue de terre mesurant quatre (4) pieds trois (3) pouces et cinq (5) lignes plus ou moins de profondeur d'une plus grande portion de terre et lesquels dits deux lots ou portions de terre ci dessus décrits formaient un morceau de propriété Aussi une autre portion de terre dans le même district et îlet commençant à une distance de 125 pieds de la rue Annonciation et mesurant vingt six [26] pieds de largeur sur la ligne plus près de et parallèles avec ladite rue, vingt trois [23] pieds deux [2] pouces de largeur sur l'extrême ligne du fond par trente quatre [34] pieds huit [8] pouces et six (6) lignes de profondeur sur une ligne de côté la plus près de la rue Philippe et trente cinq [35] pieds un [1] pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue Première le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, 2557 rue Annonciation, contenant neuf chambres, vestibule, deux citernes, arrière cour, entrée de côté, retiré de la banquette et loué par mois au prix nominal de vingt piastres.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant déposer 10 0[0 au moment de la vente et devant payer les taxes de 1902 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Actes de vente pardevant Jas. A. Wenife, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict avocats.

1er mars—1 2 9 16 23 30—avril 1

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle occasion pour les placeurs.

Etendue de terre de valeur,

Ilet de choix, etc., dans McDonoghville.

Succession de PIERRE NOUGUE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 63,654.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 6 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 janvier 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Pierre Nougué, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Une certaine étendue de terre, avec améliorations, dans la Cinquième District de cette ville dans le fond de McDonoghville, subdivisée en six lots de terre désignés par les numéros 4, 5, 6 7 8 et 9, sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 janvier 1902 et mesurant comme suit:

Le lot No 4 mesurant cent quatre vingt douze pieds de face sur la rue Hermosa, entrefois rue Hancock, sur une profondeur de 458 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté supérieur, 406 pieds sur la ligne le divisant du lot 5, et 200 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Le lot No 5 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 406 pieds sur la ligne du lot No 4; 353 pieds et 5 pouces sur la ligne du lot No 6, et 200 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Le lot No 6 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 353 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 5; 342 pieds 8 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 7, et 196 pieds 1 pouce et 4 lignes sur une ligne rompue dans le fond.

Le lot No 7 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock; 342 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 6; 363 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 8, et 193 pieds dans le fond.

Le lot No 8 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 363 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 7; 383 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 9, et 192 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 9 mesurant 84 pieds sur la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 383 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 8, 392 pieds sur l'autre ligne de côté et 80 pieds 5 pouces sur la ligne du fond.

2° Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre A, sur ledit appartage, mesurant 300 pieds de face à la rue Hermosa, ou entre rue Hancock 392 pieds sur la ligne supérieure de côté, le séparant du lot No 9 ci-dessus décrit, 428 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté inférieur; 351 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus ou tout comptant, la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc. portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Actes de vente et les timbres du revenu des E.-U. attachés aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Zengel et Loomis, notaires. Un dépôt de 10 0[0 est requis au moment de l'adjudication.

MM. Cunningham et Cunningham, avocats.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix.

Une proéminente localité.

Le grand et splendidement situé magasin en briques à quatre étages et résidence, à l'encoignure Nord-Ouest des rues Nord Peters et Elysville.

Entrefois connu comme

L'HOTEL DE SOTO.

Directement en face du dépôt de frêt du chemin de fer Southern Pacific près de la Bourse aux Sucres et de la raffinerie; à proximité des débarcadères des steamboats et steamships, fabriques, etc.

Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1907 pour $125 par mois.

Succession de Henriette M. L. Pichot.

No 65,501—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur—Bureau 727 rue Commune—le JEUDI, 13 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 7 février 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Henriette M. L. Pichot, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Peters, Bienville, Decatur et Conti, mesurant (67) soixante-sept pieds de face à la rue Nord Peters, sur soixante-dix neuf (79) pieds de profondeur et façade à la rue Bienville, sur un plan fait par S. J. Turpin, voyer, le 26 avril 1861.

Les améliorations connues ayant les numéros municipaux 303, 305 et 307 rue Nord Peters et 401, 403, 405, 407, 409 et 411 rue Bienville, comprenant le grand et substantiel magasin et résidence en briques à quatre étages, autrefois connu comme "l'Hôtel De Soto," et actuellement occupé comme café et restaurant de première classe et résidence par le bien connu et populaire maître queux M. Victor Le Beau. Cette propriété est splendidement située dans le cœur du centre des affaires, près des dépôts de chemin de fer, débarcadères de vapeurs, admirablement adaptée pour toutes affaires commerciales, où fabrique, et destinée à devenir d'une excessive valeur dans le future et se recommande à l'attention des capitalistes comme un placement sûr et profitable avec un futur avantageux.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant date égale avec l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 au-dessus et en sus du prix de l'adjudication. La vente devant être sujette à un bail expirant le 30 septembre 1907, à Victor Le Beau au taux de $125 par mois.

L'acte de vente devant contenir les stipulations usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc.

Acte de vente et les timbres du revenu des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Edgar Grima, notaire; un dépôt de 10 0[0 requis au moment de l'adjudication.

Félix J. Dreyfous, avocat.

9 fév—9 16 23—mars 2 9 13

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence Elégante

No 1640 rue State, près de la rue St-Charles.

MARDI, le 11 MARS 1902, à MIDI, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido.

SUCCESSION D'ALBERT L. ABBOTT.

No 66,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, daté le 29 janvier 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Lesdits lots sont désignés comme numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20 sur le plan original de Bloomingdale, fait par B. Buisson; ils sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur 178 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre ligne parallèles.

Conditions—Un quart comptant, la balance en billets payables en 1, 2 et 3 ans avec 7 pour cent d'intérêt payable annuellement. Les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, devant être fait pardevant Basile Ronen, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication.

CHAS. S. PITCHER, encanteur.

A. J. McLoughlin, avocat.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 11

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2804 & 2806 rue Dumaine, entre White et Dupré.

Succession de Clothilde Tessier, veuve de Jean P. Abadie.

No 66,637—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 1er avril 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 26 février 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre D, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, White et Dupré, sur un plan de S. G. De l'Isle, voyer, daté le 1er décembre 1892, attaché à un acte passé pardevant Edgar Grima notaire en cette ville, le 20 février 1893, lequel lot commence à une distance de 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de l'encoignure des rues Dumaine et White et mesure 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Dumaine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant trois chambres, citerne, hangar, etc., des deux côtés et désigné par les Nos 2804 et 2806 rue Dumaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété; les taxes de 1902 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; l'acte de vente devant contenir les clauses de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert d'assurances, etc.; et devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire.

1 mars—1 2 9 16 23 30—av 1

Maxwell C. Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MAXWELL C. SMITH, Encanteur—Bureau No 312 rue Carondelet—MERCREDI, le 19 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en cette ville, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu le 6 février et signé le 13 février 1902, dans l'affaire intitulée L. W. Host et als vs F. M. Willard, un absent, dossier No 64,483.

Je procéderai à vendre à l'enchère publique, la suivante décrite propriété foncière à savoir:

1° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

2° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

3° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Solidelle, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

4° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Solidelle Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

5° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Célestine, Génie, France et Mazant mesurant 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

6° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Libérale, Génie, France et Mazant, mesurant 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

7° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Libérale, Force, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

8° 11 lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Force, Vertu, France et Mazant, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

9° 11 lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Vertu, Magistrat, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France, sur 80' de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1902, et payant pour les actes de vente, pardevant Félix J. Puig, notaire. Un dépôt de 20 pour cent devant être fait avec les encanteurs au moment de l'adjudication

16 fév—16 23—mars 2 9 16 19

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Lots pour Bâtir.

Sur les rues

Canal et Iberville (autrefois Douane.)

JOLI COTTAGE SIMPLE, 4226 DOUANE.

Succession de Robt. L. Patterson.

Jeudi, le 27 mars.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, JEUDI, le 27 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, Dossier No 60,749 dans l'affaire de la succession de Robert L. Patterson, il sera vendu à l'enchère publique:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Hennessey, Iberville (anciennement Douane) et Salomon, désigné par les Nos 2, 3 et 4, lesquels sont contigus et mesurent comme suit

Le lot No 3 mesurant 30 pieds de face sur la rue Canal sur une profondeur de 156 pieds, 8 pouces entre lignes parallèles.

Le lot 2 mesurant 32 pieds de face sur la rue Iberville par une profondeur entre lignes parallèles de 156 pieds 8 pouces, les améliorations consistent en un cottage simple en bois contenant trois ou quatre chambres et connu comme le No 4226 rue Iberville.

Le lot No 4 est contigu au lot No 2 de son côté vers la rue Salomon et mesurant 30 pieds de face à la rue Iberville sur une profondeur entre lignes parallèles de 156 pieds 8 pouces. Les mesures sont toutes conformément à un arpentage fait par Geo. De Armas, député voyer de ville, daté le 13 février 1902.

Conditions — Une moitié ou plus comptant, la balance devant être payé en deux paiements égaux, payables respectivement dans un et deux ans de la date de vente, représenté par les billets des acquéreurs; la portion non payé du prix d'achat devant être garantie par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant assumer en plus les taxes de l'année 1902, la portion non payée devant porter intérêt à 8 pour cent; les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant R. L. Tullis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche, l'on L. Labatt, avocatp.

23 fév—2d—mars 2 9 16 23 27

AVIS AUX CREANCIERS.

New Orleans Fruit Auction Co. Ltd. et als versus S. Lain & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,028—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les 10 jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Félicité Laubie, veuve de Pierre Gueno, décédée testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Gabriel Fernandez, Jr. avocat. 21 fév—21 25—mars 2

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables de Commerce et Résidences, et Lots de Terre.

3001 et 3003 Chippewa, coin de la rue Septième, occupé comme Grocerie, Buvette et Résidence

COTTAGE DOUBLE,

714 et 716 Neuvième, entre les rues Chippewa et Annonciation

TROIS COTTAGES DOUBLES.

Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 Harmony, coin de la rue St-Thomas.

et

DEUX LOTS DE TERRE,

St-Thomas, coin de la rue Pleasant.

Succession de Jacob Walter Stringer.

No 65,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 25 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 février 1902, de l'Hon. Geo H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation (autrefois Jersey), le dit lot ou portion de terre est désigné par le No 1 sur un devis fait par A. Toledano, ingénieur civil, et mesurant 31 pieds 4 1/4 pouces de face sur la rue Chippewa, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de 95 pieds, et formant l'encoignure des rues Chippewa et Septième, et ledit lot ou portion de terre est la plus grande partie du lot No 1 sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 3me jour de mai 1841, et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par les Nos 3001 et 3003 rue Chippewa et comprenant une bâtisse en bois occupée comme une épicerie, buvette et résidence.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Neuvième, Annonciation, [autrefois Jersey], Chippewa et Harmony, désigné par le No 1 sur un devis ou certificat d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, sous la date du 2 juin 1892 et annexé au acte de vente passé pardevant J. J. Ward notaire, le 13me jour de juillet A. D. 1892, d'après lequel dit devis ladite portion de terre mesurant en mesure américaine 43 pieds de face à la rue Neuvième, 43 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 8 pouces 6 lignes plus ou moins sur la ligne de côté la séparant du lot No 2 sur ledit devis et 92 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Chippewa. La bâtisse est désignée par les Nos 714 et 716 rue Neuvième et comprenant un cottage double en bois.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 54, borné par les rues Harmony, Chippewa, Fulton et Neuvième, sur un plan de H. Moelhausen, daté le 14 mars 1844, annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, le 20 mars 1844. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Harmony et Fulton et mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Fulton sur 110 pieds 9 1[3 pouces de profondeur et façade à la rue Harmony, et 110 pieds 4 2[3 pouces sur le côté du lot No 2, et 25 pieds de largeur dans le fond, et le lot No 2 a 30 pieds de face à la rue Fulton, 110 pieds 4 2[3 pouces de profondeur sur le côté du lot No 1, et 110 pieds sur l'autre côté, sur 25 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent trois cottages doubles désignés par les Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 rue Harmony.

4° Deux lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, (autrefois Fulton), Pleasant, Toledano et Chippewa, désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan déposé en l'étude de S. Guinault, autrefois un encanteur en cette ville, un devis réduit duquel est annexé à un acte passé pardevant Eurèbe Bonny, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan, lesdits lots mesurent en M. A. comme suit, à savoir: le lot No 1, 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue Pleasant, 78 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée vers la rue Toledano et 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et le lot No 2 formant le coin des rues St-Thomas et Pleasant mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas, 88 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Pleasant, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 et 30 pieds 4 pouces, 4 lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant payer en addition au montant de leurs enchères les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1902, et les timbres de guerre du revenu intérieur des Etats Unis: 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. O. Taylor, notaire.

22 fév—22 23—mars 2 9 16 23 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN PLACEMENT DE MERITE.

UN COTTAGE DOUBLE PAYANT.

1035 et 1037 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Succession de Veuve Louis Rogeon.

No 66,019 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 18 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 13 février 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite c